

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 6 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le six février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Pascale ANDRÉ, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents exceptés :

- Monsieur Michel BERTAUCHE, excusé, qui donne pouvoir à Madame Pascale ANDRE.
- Monsieur Thierry BILCOT, excusé, qui donne pouvoir à Monsieur Joseph RAGUENES.

Madame Caroline BOURDIER-GARREC est désignée secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 23 janvier 2018 est adopté à l'unanimité.

L'assemblée passe à l'ordre du jour.

DCM 2018-02-01 Marché « Lotissement Les Lilas » : attribution des lots

La Commission MAPA du 31 janvier 2018 ayant formulé un avis sur l'attribution des différents lots, en se référant à l'analyse des offres faite par le maître d'œuvre, Madame Pascale André, Maire, propose au Conseil Municipal de valider l'ensemble des attributions sur ces bases, à savoir :

LO T	INTITULE	ENTREPRISE RETENUE	PRIX HT
1	TERRASSEMENTS - VOIRIE	MARC S.A.	39 758,00 €
2	DESSERTE EN EAU ET ASSAINISSEMENT	STPA	29 265,34 €
3	ESPACES VERTS	PAYSAGES D'IROISE	15 000,00 €
		TOTAL HT	84 023.34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'attribution des différents lots comme présenté ci-dessus.

DCM 2018-02-02 Marché « Lotissement Le Toulquer » : attribution des lots

La Commission MAPA du 31 janvier 2018 ayant formulé un avis sur l'attribution des différents lots, en se référant à l'analyse des offres faite par le maître d'œuvre, Madame Pascale André, Maire, propose au Conseil Municipal de valider l'ensemble des attributions sur ces bases, à savoir :

LO T	INTITULE	ENTREPRISE RETENUE	PRIX HT
1	TERRASSEMENTS - VOIRIE	MARC S.A.	19 945,00 €
2	DESSERTE EN EAU ET ASSAINISSEMENT	STPA	20 316,00 €
3	ESPACES VERTS	PAYSAGES D'IROISE	5 750,00 €
		TOTAL HT	46 011,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'attribution des différents lots comme présenté ci-dessus.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le démarrage des travaux est prévu en mars (semaine 10) pour une durée d'environ 2 mois. En parallèle, les futurs acquéreurs pourront déposer en mairie leur permis de construire. Un rendez-vous avec le notaire est prévu prochainement et un courrier d'information est en cours de rédaction à destination des futurs acquéreurs.

Dans l'attente de l'arpentage des lots et de la détermination précise de la surface de chaque lot, le prix n'est pas définitif.

Toutefois, les prix annoncés lors de la réunion de juin seront respectés.

Séance levée à 19h20.